

Unieux,
le 31 mai 2023.

Monsieur le Maire
à Mmes & MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

VENDREDI 9 JUIN 2023
à 18 h 30
Mairie d'Unieux
salle du Conseil municipal (2^e étage)

ORDRE DU JOUR :

1. Élections sénatoriales : désignation des grands électeurs
2. Compte financier Unique 2022 - Commune
3. Affectation du résultat 2022 de la commune
4. Décision modificative n°1 (DM1) - Budget Commune 2023
5. Compte Financier Unique 2022 - Lotissement La Fontaine
6. Affectation du résultat 2022 du Lotissement La Fontaine
7. Décision modificative n°1 (DM1) – Budget Lotissement La Fontaine 2023
8. Demande de garantie d'emprunt par 3F Immobilière Rhône-Alpes
9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire pour la rénovation énergétique de la Mairie
10. Modification du tableau des effectifs
11. Parc Holtzer
12. Demande d'avis d'Habitat Métropole pour le projet de logements rue Aristide Briand
13. Autorisation d'urbanisme pour le projet de lotissement communal rue Salvador Allende.
14. Renouvellement de la convention pour la mise en place de chantiers éducatifs 2023
15. Convention de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental de la Loire pour la mise en œuvre d'une politique de lecture publique
16. PPRM de la vallée de l'Ondaine : Zones d'Intérêt Stratégique (ZIS)
17. SEM : avenant n°2 à la convention Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne sud (PPA GOSE)
18. Motion : Mission Locale Jeunes Ondaine Haut Pilat
19. Motion :Eau potable

QUESTIONS :

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **JEUDI 8 JUIN 2023 À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
C. FAVERJON.



NOTES DE SYNTHÈSE

1- ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS

Pour la commune d'Unieux, le nombre de délégués titulaires sera de 15 et le nombre de délégués suppléants sera de 5. Tout Conseiller municipal peut présenter une liste. Celle-ci peut comporter un nombre égal ou inférieur au nombre de délégués et de suppléants à pourvoir (*les éléments seront adressés dans un envoi complémentaire*). Afin de permettre l'impression des bulletins de vote, il est demandé de bien vouloir transmettre au Secrétariat général les éventuelles listes avant le **jeudi 8 juin 2023 à midi**. L'élection se fera à bulletin secret.

2- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - COMMUNE

Le Compte Financier Unique (CFU) 2022 de la commune a été arrêté à la somme de 17 125 741,03 € en recettes et de 15 446 826,10 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 2 980 000 € et les restes à réaliser en recettes à 2 060 000 €, ce qui représente un solde négatif de 920 000 €.

Le résultat de clôture du budget commune au 31 décembre 2022 se présente donc comme suit :

- Un solde positif de 1 565 135,07 € en section de fonctionnement en intégrant le résultat de 2021,
- Un solde négatif de 121 256,52 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2021,
- Un solde négatif de 1 041 256,52 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de -920 000 €.

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 523 787,55 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2021 et les reports de 2022 sur 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2022 de la commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 594 453.79	10 317 160.83	19 911 614.62
	Recettes réalisées	B	6 196 796.91	10 928 944.12	17 125 741.03
	Recettes à réaliser	C	2 060 000.00	0.00	2 060 000.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 928 981.55	10 747 686.69	19 676 578.24
	Dépenses réalisées	E	5 652 491.19	9 794 334.91	15 446 826.10
	Dépenses à réaliser	F	2 980 000.00	0.00	2 980 000.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	544 305.72	1 134 609.21	1 678 914.03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-666 562.24	430 525.86	-235 036.38
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	-121 256.52	1 565 135.07	1 443 878.55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ /-)	I=C-F	-920 000.00	0.00	-920 000.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-1 041 256.52	1 565 135.07	523 787.55

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 DE LA COMMUNE

Le Compte Financier Unique 2022 de la commune présente :

Un excédent de la section fonctionnement de :	1.565.135.07 €
Un déficit de la section d'investissement de :	121.256.52 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant à 2.980.000 € pour les dépenses et à 2.060.000 € pour les recettes, le résultat global réel présente un excédent de 523.878.55 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- section investissement – compte 1068 :	1.041.256.52 €
- section fonctionnement – compte 002 :	523.878.55 €

4- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1) – BUDGET COMMUNE 2023

Suite à la Commission Gestion-Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 mai dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 (DM1) de 2023 pour le budget de la commune comme suit :

INVESTISSEMENT				
	RECETTES	RAR	Reporté CFU	Proposé
13	Subventions État	480 000		+ 246 000
	Subventions Région	120 000		
	Subventions SEM	720 000		-66 000
	Subventions autres	40 000		
	Total subventions	1 360 000		
16	1641 Emprunt	700 000		
	Restes à réaliser Recettes investissement	2 060 000		
10	Dotation, fonds divers et réserves 2022 (CFU)		1 041 256.52	
041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			83 175.82
	DÉPENSES	RAR	Reporté CFU	Proposé
21	Immobilisations corporelles	385 000		+180 000
23	Travaux	2 529 000		
204	Subventions versées EE	66 000		
	Restes à réaliser Dépenses investissement	2 980 000		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement 2022		121 256.52	
041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles			83 175.82
21	Immobilisations corporelles			-3 000
20	Licences informatiques			3 000
FONCTIONNEMENT				
	RECETTES	RAR	Reporté CFU	Proposé
002	Résultat de fonctionnement 2022 reporté (CFU)		523 787.55	
	DÉPENSES	RAR	Reporté CFU	Proposé
011	Charges à caractère général			260 000.00
65	Autres charges de gestion courante			263 787.55

5- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - LOTISSEMENT LA FONTAINE

Le résultat de clôture du budget du Lotissement La Fontaine au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

- un solde positif de 87 698.44 € en section de fonctionnement en intégrant le résultat de 2021,
- un solde nul en section d'investissement en intégrant le résultat 2021.

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 87 698.44 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique du Lotissement La Fontaine 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	421 018.20	473 960.69	894 978.89
	Recettes réalisées	B	158 259.10	195 900.03	354 159.03
	Recettes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	262 759.10	525518.20	788 277.30
	Dépenses réalisées	E	0.00	159 759.10	159 759.10
	Dépenses à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	158 259.10	36 140.93	194 400.03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-158 259.10	51 557.51	-106 400.03
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	0.00	87 698.44	87 698.44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	0.00	87 698.44	87 698.44

6- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 DU LOTISSEMENT LA FONTAINE

Le Compte Financier Unique 2022 du Lotissement La Fontaine présente :

Un excédent de la section fonctionnement de : 87 698.44 €
Un déficit de la section d'investissement de : 0.00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Le résultat global réel présente un excédent de 523.878.55 €.

- section investissement – compte 1068 : 0.00 €
- section fonctionnement – compte 002 : 87 698.44 €

7- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1) – BUDGET LOTISSEMENT LA FONTAINE 2023

Il s'agit de rectifier une discordance entre le BP 2023 et le CFU 2022 obtenu tardivement de la TP.

Le BP constate un report de résultat de 89 198.44 euros alors que le CFU constate 87 698.44 euros, donc une différence de 1500 euros. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 (DM1) de 2023 pour le budget Lotissement La Fontaine comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	RECETTES	RAR	Reporté CFU	Proposé
002	Résultat de fonctionnement 2022			-1 500
75	Autres produits de gestion courante			1 500

8- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation/restructuration de 48 logements de la résidence « Les Planches », rue Victor Hugo, la société « 3F Immobilière Rhône-Alpes » a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 146458, constitué de 2 lignes de prêt (PAM, PAM Eco-prêt) d'un montant de 2 800 870 €.

La société « 3F Immobilière Rhône-Alpes », par un courrier du 26 avril 2023, sollicite la garantie de la commune pour cet emprunt, à hauteur de 55%, partagée avec le Conseil Départemental (45%). La garantie de la collectivité sera à hauteur de la somme en principal de 1 540 478,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accorder la garantie de la commune pour l'emprunt envisagé par la société 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES auprès de la Caisse de Dépôt et Consignations et de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à intervenir audit contrat de prêt.

9- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la Mairie, nous avons déjà sollicité une subvention de l'État au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Départemental, pour sa part, met en place un fonds pour les communes urbaines. Nos travaux de rénovation énergétique rentrent dans les priorités de ce fonds. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer le dossier auprès du Conseil Départemental ainsi que de solliciter les autorisations d'urbanisme relatives à ces travaux.

10- MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la campagne d'avancements de grade et de promotion interne 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

✓ Filière Animation :

Transformation d'1 poste d'adjoint territorial d'animation ppal 2^{ème} classe en adjoint territorial d'animation ppal 1^{ère} classe avec effet au 09/06/2023.

Transformation d'1 poste d'adjoint territorial d'animation en adjoint territorial d'animation ppal 2^{ème} classe avec effet au 01/07/2023.

✓ Filière Technique :

Transformation de 5 postes d'adjoint technique territorial ppal 2^{ème} classe en adjoint technique territorial ppal 1^{ère} classe avec effet au 9/06/2023 (pour 3 postes) et 2 postes au 01/10/2023.

Transformation de 3 postes d'adjoint technique territorial en adjoint technique territorial ppal 2^{ème} classe avec effet au 09/06/2023 (1 poste), 1 poste au 01/07/2023, 1 poste au 03/09/2023.

Transformation d'1 poste d'adjoint technique ppal de 2^{ème} classe en poste d'agent de maîtrise au 09/06/2023.

Transformation d'1 poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal avec effet au 09/06/2023.

✓ Filière Police municipale :

Transformation d'1 poste de gardien brigadier en brigadier-chef principal avec effet au 09/06/2023.

11- PARC HOLTZER

➤ Vente à Mme Landon :

Lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 mai dernier, il a été indiqué que le Conseil municipal avait décidé en avril dernier de vendre à Mme LANDON Audrey un local municipal du Parc Holtzer situé au 1^{er} étage, lot 206 de 57 m² et une cave lot 16 de 19 m² qui avait fait l'objet d'une location avec promesse d'achat.

Madame LANDON nous avait informés qu'elle souhaitait lever l'option d'achat dans les conditions prévues par le bail du 8 février 2022, à savoir, un montant de 25 000 €, montant pour lequel seraient déduits, conformément au bail, 80% des sommes versées depuis la signature du bail.

L'avis des domaines a été établi à 30 000 € en indiquant que la locataire n'avait effectué que des travaux de rafraîchissement.

Or, comme le démontrent les factures des travaux réalisés, pour une somme d'environ 12 000 €, il s'agit d'une rénovation importante du local. En effet, la locataire a en 6 mois, procédé à la mise en conformité de l'équipement électrique, au changement du sol, à l'installation d'un système de chauffage, d'une climatisation et d'un volet de protection.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil municipal de céder à Mme Landon Audrey le local lot 206 de 57 m² et la cave lot 16 de 19 m² pour la somme de 25 000 € et pour cela, de passer outre l'avis des domaines afin de prendre en compte les travaux effectivement réalisés par Madame Landon, de désigner Me Pailhès, Notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente au nom de la commune ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la vente.

➤ Local actuellement occupé par la société Arpège :

Lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 mai dernier, il a été indiqué que la société ARPÈGE déménageait à compter du 2^e semestre 2023 et libérait donc les locaux municipaux situés au Parc Holtzer, d'une surface d'environ 400 m². Une entreprise, dont le gérant est Monsieur CROIZIER François, souhaite acquérir ces locaux pour installer une activité d'enseigne design. La consultation des domaines est en cours et devrait nous parvenir avant le Conseil municipal du 9 juin.

Il sera proposé au Conseil municipal de décider de céder à Monsieur CROIZIER, en fonction de l'avis des domaines, ces locaux, de désigner Me Pailhès, Notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente au nom de la commune ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la vente.

12- DEMANDE D'AVIS D'HABITAT MÉTROPOLÉ POUR LE PROJET DE LOGEMENTS RUE ARISTIDE BRIAND

Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 mai dernier où il a été présenté le projet de la rue Aristide Briand et à la demande d'avis d'Habitat Métropole, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à ce projet.

13- AUTORISATION D'URBANISME - LOTISSEMENT COMMUNAL RUE SALVADOR ALLENDE

Suite à la présentation lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 mai dernier où il a été présenté le projet de lotissement communal rue Salvador Allende, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à déposer le permis d'aménager de cette zone.

14- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS 2023

Dans la continuité de l'action partenariale engagée depuis plusieurs années avec le Conseil Départemental de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine pour la mise en place de chantiers éducatifs, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune pour 2023 pour un montant de 2 707.50 € (le Conseil Départemental participant à parts égales) pour une somme totale de 5 415 € ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine.

Ces chantiers ont pour objectifs d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet éducatif individuel ou collectif et de favoriser leur accès au monde du travail. Ils sont mis en place en lien avec le Centre social d'Unieux.

15- CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention de partenariat et d'objectifs pour la mise en œuvre d'une politique de lecture publique avec le Conseil Départemental de la Loire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

16- PPRM DE LA VALLÉE DE L'ONDAINE : ZONES D'INTÉRÊT STRATÉGIQUE (ZIS)

Avec les communes de l'Ondaine, excepté la Ville de Firminy, le Conseil municipal d'Unieux avait, en 2018 avec les communes de Roche-la-Molière, la Ricamarie, le Chambon-Feugerolles et Fraisses, attaqué en justice le projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) et avait obtenu son annulation.

Depuis, un nouveau PPRM est en cours d'élaboration et il a apporté d'importantes modifications au projet initial, ce qui valide d'ailleurs notre démarche. En ce qui concerne la commune d'Unieux, nous avons obtenu dans le projet le classement en zone d'intérêt stratégique les zones de Firminy-Fraisses-Unieux Est et Ondaine 2026.

Sur l'ensemble de l'Ondaine, de nouvelles zones ont obtenu ce classement, ce qui est une évolution satisfaisante qu'il convient de saluer même si nos critiques initiales sur les zones d'intérêt stratégiques demeurent. Par contre, et contrairement à ce qui a été convenu et demandé par les communes de la Vallée de l'Ondaine et par Saint-Etienne Métropole, l'État refuse de classer la zone du Puits Grüner à Roche-la-Molière ainsi qu'une parcelle de 3101 m² située également à Roche-la-Molière.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'être solidaire de la position de Saint-Etienne Métropole et des communes de l'Ondaine et donc :

Pour les Zones d'Intérêt Stratégiques :

➤ Demander une rectification du périmètre de la ZIS du Puits Grüner pour y intégrer comme dans le PPRM 1, la parcelle cadastrée 42189 AM 266 d'une superficie de 3 101 m², à Roche-la-Molière (ce point n'ayant pas pu être validé au COPIL du 15 novembre 2022),

➤ Valider la proposition de périmètre de Zones d'Intérêt Stratégique en matière de développement économique concernant le territoire de la commune d'Unieux pour le périmètre F.U.F – Ondaine 2026.

➤ Valider les propositions de périmètres de Zones d'Intérêt Stratégique en matière de renouvellement urbain concernant le territoire de la commune d'Unieux pour le secteur de convention opérationnelle avec EPORA et le secteur opérationnel du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne (PPA GOSE).

Pour les secteurs de projet :

➤ Solliciter le classement en zone constructible dans le futur PPRM d'une fraction de la parcelle au Nord et en continuité de la ZI Grüner à Roche-la-Molière, pour l'extension de la zone d'activités (fraction sud de la parcelle cadastrée 42189 AE 14 pour environ 9 768 m²), (ce point n'ayant pas pu être validé au COPIL du 15 novembre 2022).

17- SEM : AVENANT N°2 À LA CONVENTION PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ÉTIENNE SUD (PPA GOSE)

Un projet de second avenant vient compléter et modifier le document initial et l'avenant n°1 pour prendre acte de la dissolution du Pôle Métropolitain, permettre l'adhésion du Département de la Loire au contrat et enfin valider le programme d'actions et la maquette financière pour la période 2023-2027.

Le bloc 3 opérationnel prend davantage de consistance au fur et à mesure de l'avancée du PPA, et le programme d'actions priorise 11 opérations portées par la Métropole, les 13 communes, EPORA et Cap Métropole.

La maquette financière 2023-2027, annexée à l'avenant, vaut de demande de subventions auprès de l'État pour les dépenses des années 2023, 2024 et 2025 pour un montant de 7 052 500 € HT réparti sur les 3 blocs.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'avenant n°2 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 au contrat de PPA.

18- MOTION : MISSION LOCALE JEUNES ONDAINE HAUT PILAT

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

- ❖ Garantir une place et un rôle décisif pour les élus du bloc communal démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- ❖ Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».
- ❖ Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail » afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- ❖ Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- ❖ Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Le Conseil municipal d'Unieux rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions de son réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

19- MOTION : EAU POTABLE

Ce point fera l'objet d'un envoi complémentaire.

PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **vendredi 9 juin 2023 à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) municipal(e) donne mandat de voter en mon nom

à M. (Mme)..... Conseiller(e) municipal(e)

Fait à UNIEUX, le
Signature